



# Rapport financier

Exercice 2019

## Compte de résultat 2019

CHARGES	2019	%	2018	évol.	PRODUITS	2019	%	2018	évol.
<b>60 - Achats, dont :</b>	<b>2 583,93 €</b>	<b>6%</b>	<b>3 807,20 €</b>	-32%	<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	<b>9 747,65 €</b>	<b>25%</b>	<b>17 361,65 €</b>	-44%
Achats d'études et de prestations de services	- €		- €		Marchandises	2 052,65 €		2 756,65 €	-26%
Achats non stockés de matières et fournitures	1 605,41 €		2 835,53 €	-43%	Prestations de services	7 695,00 €		14 605,00 €	-47%
Fournitures non stockables (eau, énergie)	557,08 €		440,90 €	26%	Produits des activités annexes	- €		- €	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	330,29 €		209,69 €	58%	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>19 200,00 €</b>	<b>48%</b>	<b>13 129,63 €</b>	46%
Fournitures administratives	91,15 €		- €		Etat :	- €		- €	
Autres fournitures	- €		321,08 €	-100%	FDVA formation	2 000,00 €		2 000,00 €	0%
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>214,32 €</b>	<b>1%</b>	<b>235,13 €</b>	-9%	FDVA 2	3 000,00 €		5 000,00 €	-40%
Sous-traitance générale	- €		- €		MEL	5 400,00 €		2 160,00 €	150%
Locations mobilières et immobilières	- €		- €		Région (s): Créap	2 666,67 €		- €	
Entretien et réparation	- €		- €		Département(s) : Nord	- €		- €	
Assurances	214,32 €		227,13 €	-6%	Commune(s) :	- €		- €	
Documentation	- €		8,00 €	-100%	Ville de Lille	2 800,00 €		1 400,00 €	100%
Divers - services ext.	- €		- €		Université de Lille	3 333,33 €		- €	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>2 145,52 €</b>	<b>5%</b>	<b>2 360,47 €</b>	-9%		- €		- €	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	- €		- €		Fonds européens	- €		- €	
Publicité, publications	- €		237,03 €	-100%	CNASEA (emplois aidés)	- €		2 569,63 €	-100%
Déplacements, missions et réceptions	960,54 €		1 176,61 €	-18%	Fondations :	- €		- €	
Frais postaux et de télécommunication	365,48 €		406,66 €	-10%		- €		- €	
Services bancaires	339,50 €		115,17 €	195%		- €		- €	
Divers	480,00 €		425,00 €	13%		- €		- €	
<b>63 - Impôts et taxes</b>			- €			- €		- €	
Impôts et taxes sur rémunérations	- €		- €		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>10 760,00 €</b>	<b>27%</b>	<b>7 015,00 €</b>	53%
Autres impôts et taxes	- €		- €		Cotisations dont :	10 760,00 €		7 015,00 €	53%
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>33 189,32 €</b>	<b>82%</b>	<b>27 301,27 €</b>	22%	réduit	2 890,00 €		2 690,00 €	7%
Rémunérations du personnel	19 698,76 €		13 718,33 €	44%	normal	4 840,00 €		3 525,00 €	37%
Charges sociales	12 987,03 €		12 924,00 €	0%	famille	2 430,00 €		800,00 €	204%
Autres charges de personnel	503,53 €		658,94 €	-24%	solidaire	600,00 €		- €	
					Autres (dons)	- €		- €	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>	
					<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>- €</b>		Sur opérations de gestion	- €		- €	
					Sur exercices antérieurs	- €		- €	
<b>68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>6%</b>	<b>2 500,00 €</b>	0%	<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>40 633,09 €</b>	<b>100%</b>	<b>36 204 €</b>	12%	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>39 707,65 €</b>	<b>100%</b>	<b>37 506 €</b>	6%
<b>RESULTAT</b>	<b>- 925,44 €</b>	<b>-2%</b>	<b>1 302 €</b>	-171%					
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>	<b>64 061,90 €</b>		<b>58 841,00 €</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>64 061,90 €</b>		<b>58 841,00 €</b>	9%
Secours en nature					Bénévolat	57 429,90 €		52 209,00 €	10%
Mise à disposition gratuite des biens et prestations	11 632,00 €		6 632,00 €	75%	Prestations en nature	11 632,00 €		6 632,00 €	75%
Personnels bénévoles	57 429,90 €		52 209,00 €	10%	Dons en nature				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>109 694,99 €</b>	<b>100%</b>	<b>95 045,07 €</b>	15%	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>108 769,55 €</b>	<b>100%</b>	<b>96 347,28 €</b>	13%
<b>RESULTAT</b>	<b>- 925,44 €</b>	<b>-1%</b>	<b>1 302 €</b>	-171%					

## Charges

La rémunération du personnel constitue logiquement la principale charge de l'association. L'augmentation de 22% est due à l'embauche d'un 2<sup>e</sup> permanent à compter de septembre 2019.

Le poste « Achat » est constitué des fournitures pour l'atelier. Certaines sont revendues (cf. marchandises dans les produits), d'autres sont consommées dans le fonctionnement de l'atelier. On retrouve également les fluides consommés à l'atelier Eugène Jacquet. Cette charge est en baisse, conséquence de la baisse des ventes en 2019.

Le poste « Autres services extérieurs » est relativement stable. Le compte « Divers » est constitué des cotisations aux réseaux auxquels l'association adhère (L'Heureux cyclage, MRES, APES, Maillage...).

Les dotations aux amortissements sont une prise en compte de la dégradation du matériel et doit permettre de le renouveler lorsque cela sera nécessaire. Notons que dans le cas de notre atelier, l'usure des matériels est relativement rapide car ils sont maniés par des personnes apprenantes, peu habituées au bon usage des outils.

## Produits

Les ventes sont en baisse conséquence d'une activité moindre, notamment en ce qui concerne les ateliers mobiles. Cette diminution s'explique en partie par la convention avec l'Université de Lille signée en 2019 pour l'animation de la Maison du Vélo. En effet, les recettes précédemment comptabilisées comme des ateliers mobiles et donc inscrites au poste « prestations de services » sont désormais l'objet d'une convention et entrent dans le poste « subventions ».

Les subventions ont quasiment doublées et deviennent la ressource majoritaire de l'association. Cela s'explique par le conventionnement avec l'Université de Lille, l'aide de à l'emploi de la Région (CREAP) et l'affectation de la subvention MEL pour le soutien aux structures de l'ESS, ainsi que le soutien de l'Etat, bien qu'en diminution, pour le soutien à notre fonctionnement et la formation des bénévoles. Notons que le soutien à l'emploi (CUI-CAE), attribué au premier poste créé par l'association, s'est arrêté en juin 2019.

Le poste « cotisations » est en augmentation, signe de l'utilité croissante de l'association. Cela s'explique par l'ouverture de la Maison du vélo à l'Université, mais également par une augmentation des adhésions à l'atelier Eugène Jacquet.

## Résultats

Le résultat est très légèrement déficitaire (2%). Cela s'explique notamment par l'ouverture de la Maison du vélo qui a engendré des charges supplémentaires qui ne sont pas encore compensées par une augmentation d'activité.

## Projection du budget 2020 au 31.12

CHARGES	BP 20	%	PRODUITS	BP 20	%
<b>60 - Achats, dont :</b>	<b>5 500,00 €</b>	<b>9%</b>	<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>28%</b>
Achats d'études et de prestations de services			Marchandises	4 000,00 €	
Achats non stockés de matières et fournitures			Marchandises - coup de pouce	7 000,00 €	
Fournitures non stockables (eau, énergie)			Prestations de services	6 000,00 €	
Fournitures d'entretien et de petit équipement			Produits des activités annexes	- €	
Fournitures administratives			<b>74 – Subventions d'exploitation</b>	<b>31 999,88 €</b>	<b>53%</b>
Autres fournitures			Etat :	- €	
			FDVA formation	2 000,00 €	
<b>61 – Services extérieurs</b>	<b>1 301,42 €</b>	<b>2%</b>	FDVA 2	2 000,00 €	
Sous-traitance générale			MEL	5 400,00 €	
Locations mobilières et immobilières			Région (s): Créap	7 333,33 €	
Entretien et réparation			Département(s) :	- €	
Assurances			Commune(s) :	- €	
Documentation			Ville de Lille	2 800,00 €	
Divers - services ext.			Conventionnement UdL	8 500,00 €	
<b>62 – Autres services extérieurs</b>	<b>2 200,00 €</b>	<b>4%</b>		- €	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			Fonds européens	- €	
Publicité, publications			CNASEA (emplois aidés)	- €	
Déplacements, missions et réceptions			Fondations :	- €	
Frais postaux et de télécommunication				- €	
Services bancaires			Fonds de solidarité	1 722,00 €	
Divers			Prise en charge activité partielle	2 244,55 €	
<b>63 - Impôts et taxes</b>				- €	
Impôts et taxes sur rémunérations	- €		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>17%</b>
Autres impôts et taxes	- €		Cotisations dont :	- €	
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>48 400,00 €</b>	<b>81%</b>	réduit	- €	
Rémunérations du personnel	28 800,00 €		normal	- €	
Charges sociales	18 000,00 €		famille	- €	
Autres charges de personnel	1 600,00 €		groupe	- €	
			Autres (dons)	- €	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>- €</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	<b>- €</b>	
			<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>901,54 €</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			Sur opérations de gestion	901,54 €	
			Sur exercices antérieurs	- €	
<b>68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>4%</b>	<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>- €</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>59 901,42 €</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>59 901,42 €</b>	
<b>RESULTAT</b>	<b>0,00 €</b>				

*L'exercice étant déjà fortement entamé au moment de la présentation de ce budget prévisionnel en AG, il s'appuie en bonne partie sur le réalisé du premier semestre. Il s'agit donc plutôt d'une projection de l'exercice à fin d'année.*

## **Charges**

L'augmentation des charges de personnel est la conséquence de la 2<sup>e</sup> embauche.

L'augmentation du poste « achats » est relatif à l'augmentation de l'activité en partie due à la mise en place du « coup de pouce vélo ».

Les autres charges sont basées sur le réalisé 2019.

## **Produits**

L'augmentation des ventes est due à la fois à la mise en place du « coup de pouce vélo » qui génère une activité supplémentaire et l'embauche d'un 2<sup>e</sup> permanent qui permet d'augmenter l'activité d'ateliers mobiles.

L'augmentation des subventions est liée à la dotation de l'Université de Lille et l'aide à l'emploi de la Région qui sont calculés sur une année pleine (contrairement à l'an dernier où elle ne représentait qu'un trimestre), ainsi qu'au soutien de l'Etat durant la crise sanitaire au travers du Fonds de solidarité et de la prise en charge du chômage partiel mis en place dans l'association.